



FORMULAIRE  
D'INSCRIPTION  
Réinscription jeune  
Saison 2026-2027



Nom : ..... Sexe : M F  
Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tel : ..... Mail : .....

| 1-Cotisation                 |      |
|------------------------------|------|
| Adhésion + assurance RC      | 180€ |
| Adhésion + assurance Base    | 188€ |
| Adhésion + assurance Base +  | 191€ |
| Adhésion + assurance Base ++ | 198€ |

| 3-Réduction de paiement<br>(Justificatif nécessaire) |
|------------------------------------------------------|
| QS-Sport :                                           |
| LABAZ :                                              |

| 2-Options (Uniquement si assurance base minimum) |       |
|--------------------------------------------------|-------|
| Ski Piste                                        | 5€    |
| VTT                                              | 30€   |
| Slackline et Highline                            | 5€    |
| Trail                                            | 10€   |
| Protection agression                             | 1.70€ |
| Indemnité journalière 1                          | 18€   |
| Indemnité journalière 2                          | 30€   |
| Indemnité journalière 3                          | 35€   |

Total (1+2-3) : .....€

Je souhaite une attestation de paiement

Oui Non

Merci de joindre les documents suivants :

Le bulletin n°1 de la fiche d'assurance FFME complétée au nom de l'adhérent (page 14-15).

Merci de cocher la case ci-dessous :

☐

J'atteste avoir répondu « non » au questionnaire santé jeune.

☐

Si j'ai répondu « oui » à au moins une question du questionnaire santé jeune, je m'engage à télécharger mon certificat médical (datant de moins d'un an) sur mon espace myFFME.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club au verso et m'engage à le respecter.

Fait à : .....

Le : .....

Signature : .....

## REGLEMENT INTERIEUR

- Seuls les adhérents ayant réglé leur cotisation annuelle ont le droit d'accéder au mur du club.
- Il est interdit de pratiquer l'escalade en l'absence de référent, dans ce cas le mur et le matériel du club ne sont pas accessibles.
- L'utilisation des tapis de sol est obligatoire durant toute la séance.
- Les adhérents sont autorisés à utiliser le matériel de club mis à disposition par le référent. Celui-ci doit être respecté et restitué en fin de séance.
- Une vérification mutuelle du nœud d'encordement, du système d'assurage et du baudrier doit être effectuée avant chaque départ dans une voie.
- Les équipements personnels utilisés doivent être conformes aux normes en vigueur et en bon état. Une tenue de sport correct est exigée (la grimpe torse nue étant proscrite).
- Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux en dehors des créneaux encadrés par le club.
- Les adhérents s'engagent à respecter les locaux, le matériel municipal ainsi que les consignes du gymnase.
- L'échauffement et la pratique du bloc sont autorisés en dessous de la ligne rouge, au-dessus de cette limite l'encordement est obligatoire.
- Les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une grimpe libre.
- Seuls les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une activité sportive.
- Les adhérents doivent respecter les recommandations suivantes :
  - Accrochage de la première à la dernière dégaîne obligatoire.
  - Pas de désencordage sans autre moyen d'assurance.
  - Les manipulations dangereuses telles que l'ascenseur sont strictement interdites.
  - Toute pratique de l'escalade sans assurage est interdite.
- Chaque adhérent accepte la diffusion des photos des événements organisés par le club sur le site internet et les réseaux sociaux. Si vous ne le souhaitez pas merci de nous remonter l'information.
- L'abandon de l'activité ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement quel que soit la raison.
- Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par le bureau de l'association après échange avec l'adhérent concerné. La sanction majeure pouvant être l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.